LES CABINETS D'ÉTUDE ET LES AGENCES DE NOTATION SOCIÉTALE EN QUÊTE DE L'IMMINENCE PROBABLE D'UNE OBJECTIVITÉ : QUELS FONDEMENTS, QUELLES PERSPECTIVES ?

Mohamed MOUSTAFA

(France)

RÉSUMÉ:

La dimension sociétale est plus délicate à mettre à jour car elle se prête davantage aux effets d'annonce, à l'idéologie des autorités morales autoproclamées et aux diverses stratégies de communication. Cette situation provoque de la part des entreprises une demande de critères sociétaux. Dès lors, quels sont-ils ces indicateurs sociétaux trop dispersés pour que l'on puisse comparer les entreprises au regard des effets de leurs activités sur la société ? Faut-il traduire le critère sociétal en indicateurs pertinents ? Quels sont-ils les pièges des normes sociétales ? Comment franchir la notation sociétale pour atteindre l'objectivité : la fascination de la norme ? Et enfin, qu'en est-il le fonctionnement et l'avenir de ces organisations, dans la perspective d'un développement durable ? Pour combiner les indicateurs, tenir compte des disparités culturelles et pondérer les critères, les difficultés sont nombreuses.

Mots-clés : Formes et modalités de gouvernance d'entreprises ; cabinets et agences de notation sociétale ; marketing et développement durable ; management d'entreprises ; management de l'ESS ; politique économique, sociale et environnementale.

ABSTARCT:

The societal dimension is more delicate to update because it lends itself more to the effects of advertisement, the ideology of the self-declared moral authorities and the various communication strategies. This situation causes on behalf of the companies a request for society's criteria. Consequently, which are these societies indicators too dispersed to compare the companies taking into consideration effect of their activities on the company? Is it necessary to translate the societal criterion into relevant indicators? Which are the traps of the standards societies? How to cross the notation societal to reach objectivity: the fascination of the standard? Finally, what's the operation and future of these organizations in a sustainable development? The difficulties are numerous to combine the indicators, to take account of the cultural disparities and to balance the criteria.

Keywords: Forms and methods of governorship of companies, cabinets and societal rating agencies, marketing and sustainable development, management of companies, management of ESS; economic policy, social and environmental.

1. INTRODUCTION

La loi française sur les nouvelles régulations économiques impose aux entreprises cotées en Bourse de rendre compte annuellement des « conséquences sociales et environnementales de leur activité ». La dimension écologique est assez facilement documentée : la plupart des entreprises y évoquent leurs progrès dans la lutte contre le changement climatique, contre la pollution atmosphérique, dans le retraitement des déchets industriels, leurs efforts de recyclage, ... (Learned et al, 1965; Rothschild, 1976; Wernerfelt, 1984; Brundland, 1987; Porter et Van den Linde, 1995; Reynaud et Rollet, 2001; Reynaud, 2004; Martinet et Reynaud, 2004; Blanc, 2008; Mood'y Investors Service, 2009b; Draperi, 2011; Stucki, 2016; Cossardeaux, 2016; Feitz, 2017; Vittori, 2017. Le Billon, 2017; Paulovic, 2017; Henriet, 2020).

Reste la dimension sociétale, plus sensible, qui s'intéresse aux diverses parties prenantes de l'entreprise (salariés, fournisseurs, collectivités locales, coopératives, mutuelles, actionnaires, fondations, association d'intérêt culturel ou sportif, ONG représentant spontanément divers aspects de la société civil, etc.). Cette dimension sociétale est plus délicate à mettre au jour car elle se prête davantage aux effets d'annonce, à l'idéologie des autorités morales autoproclamées et aux diverses stratégies de communication. Cette situation provoque de la part des entreprises une demande de critères sociétaux objectifs, laquelle rejoint celle des Fonds de placement collectifs.

En France, la loi sur l'épargne salariale oblige les Fonds salariaux et les Fonds de réserve des retraités à préciser les considérations sociales, environnementales ou éthiques que doit respecter la gestion.

En Grande-Bretagne, les Fonds de pension, même sans prétention morale affichée, doivent préciser dans quelle mesure des considérations d'ordre social, environnemental ou éthique sont prises en compte dans leur choix d'investissement : ils doivent, en outre, préciser leur politique à l'égard de l'exercice des droits de vote liés à leurs investissements.

Historiquement, on peut considérer la notation sociétale comme une émanation de l'audit financier, l'objectif consistant à transposer une méthode du champ des pratiques comptables et financières au champ de gestion des ressources humaines et des pratiques sociales.

Il semble que l'idée d'une demande de critères sociétaux objectifs, auprès des dirigeants d'entreprise, n'est pas une idée neuve. C'est un concept évoluant au gré des mesures juridiques, de la pression sociétale, elle s'effectue par rapport à un référentiel de normes exogènes aux acteurs, qui tendent à les rejeter, faute de pouvoir se les approprier, les assimiler, les intérioriser. Ce concept incite aujourd'hui les entreprises à se soucier des effets environnementaux et sociaux de leur activité.

Le premier objectif de cet article est de démontrer que ces nouveaux impératifs, qui s'inscrivent dans le cadre d'une démarche socialement responsable, vont conduire les agences de notation à être de plus en plus à l'écoute de la société

civile et à proposer des pratiques innovantes des processus conduisant à la notation. Le second sera de pouvoir lever certains obstacles (combiner les indicateurs, tenir compte des disparités culturelles, pondérer les critères, les normes sociétales) qui mènent sérieusement à la notation sociétale et de répondre à cette question : quelle objectivité ces processus peuvent-ils atteindre ?

1.1. Arrière-plan théorique et question de recherche : historique, définition et distinction entre les agences de notation financière et sociétale

Les trois plus grandes agences de notation sont américaines. *Standard & Poor's* est une filiale de McGraw-Hill¹ qui publie des analyses financières sur des actions et des obligations. Elle est connue sur le marché américain pour son indice boursier *S&P 500*, pour son pendant australien, le *S&P 200*, ainsi que pour l'équivalent canadien, le *S&P TSX*.

D'une part, ces agences jouent un rôle important dans la finance internationale. Leur travail consiste à évaluer le risque de non-paiement en temps et en heure du principal et des intérêts liés à une obligation financière. Cela est valable pour la capacité d'une entreprise², d'une administration ou d'un État à rembourser ses dettes ou *rating* évaluer les dettes.

D'autre part, la notation financière dite « de la dette » constitue, pour les investisseurs, un critère clé dans l'estimation du risque encouru par un investissement, particulièrement dans le cadre de marchés financiers de plus en plus globaux qui rendent difficile la maîtrise de l'information, donc de tous les paramètres de risque. C'est même un des critères obligatoires pour les emprunteurs institutionnels (fonds de pension, collectivités territoriales, etc.) dont les statuts précisent un niveau minimal de notation pour leurs investissements.

Il est donc essentiel de distinguer la notation financière et de l'évaluation des risques-clients; elles peuvent avoir les mêmes objectifs (faire au risque de contrepartie) mais elles n'utilisent pas les mêmes ressources. La première fait appel à un véritable audit financier, la seconde à un système expert-automatique. La notation est également sollicitée (souvent par les grandes entreprises cotées) alors que l'évaluation est systématique et réalisée sur l'ensemble des entreprises.

Contrairement aux agences de notation sociétale (liée à la notion de responsabilité sociale et environne mentale des entreprises), une agence de notation financière est un organisme chargé d'évaluer divers acteurs économiques, à l'exception de tout autre critère (quel qu'il soit). Les seuls critères d'évaluation pris en compte sont financiers évaluent donc les risques

_

¹ McGraw-Hill est une entreprise américaine basée à New York. Elle produit trois services, en matière d'éducation (une maison d'édition d'ouvrages scientifiques), d'affaires et de finances tels que l'indice financier *Standard & Poor's* ou *S&P*. Ses principaux concurrents sont *Mood'y* et *Fitch Rating*. À savoir, chez *Standard & Poor's* et *Moody's*, on considère que les bénéfices et les coûts d'une démarche de développement durable ont tendance à s'équilibrer et qu'ils influenceraient finalement assez peu la capacité d'une société à payer ses dettes. On peut comprendre que les agences de notation financière soient réticentes à l'idée de changer une méthode d'analyse qui peut faire ses preuves et être reconnue par le marché.

² Par exemple, dans le cas d'une entreprise, les agences de notation financière se penchent en premier lieu sur le risque opérationnel, qui englobe les risques et opportunités attachés au secteur d'activité, à la position de l'entreprise face à la concurrence, et à la qualité de son management. L'analyse est sanctionnée d'une note, réactualisée chaque année, sur laquelle l'entreprise pourra s'appuyer pour négocier ses conditions de financement.

purement financiers, non des risques plus globaux en rapport avec des critères de développement durable.

2. PROBLÉMATIQUE DE NOTRE RECHERCHE

En dépit de ce que nous avons avancé précédemment, la demande, issue tant des entreprises que des Fonds de placement, provoque une offre multiforme et l'on voit fleurir, depuis quelques années, cabinets d'études, agences, organisations non gouvernementales ou associations qui proposent, en ordre de moins en moins dispersé, des notations sociétales d'entreprise.

L'observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) recense les officines, principalement européennes³. La plus connue en France est *Arèse*, créée par la Caisse des dépôts en 1997, spécialisée dans la durabilité sociale et environnementale européenne (en Suisse s'est *Centre Info*), en Italie, *Avanzi*, attentive à la durabilité écologique, en Suède, *Caring*, qui s'intéresse aux entreprises autant scandinaves que baltes et polonaises, en Allemagne, *Scoris*. Ces agences, et d'autres encore, cherchent à coordonner leurs efforts tout en standardisant leurs critères; c'est la condition de leur survie dans un monde économique aux frontières qui fluctuent en permanence, compte tenu de la mondialisation et au gré des vents idéologiques. *Accountability* fédère plusieurs officines de notation sociétale anglaises et promeut des normes, dont la plus connue est l'*AA 1000*, sur l'implication des multiples parties prenantes des entreprises; l'agence hollandaise Kinder-Lydenberg-Domini a fondé le *Domini 4000 Social Index*, qui mesure l'impact de la notation sociétale sur les performances financières.

En France, émergent deux agences concurrentes à vocation internationale, *Vigeo*, qui a fusionnée récemment avec le britannique Eiris, et *Core Ratings*, Nicole Notat, l'ancienne secrétaire générale de la CFDT, préside la première pour faire face à un marché de la notation sociale devenu ultra-concurrentiel. Geneviève Ferone, l'ancienne directrice d'*Arèse*, préside la seconde, et maintenant Pascal Bello. La dispute médiatique vise à savoir laquelle des deux est la plus indépendante des clients potentiels, notamment des entreprises qu'elles doivent évaluer: est-ce celle qui intègre dans son capital, à côté de syndicats et d'associations, des entreprises qui demeurent minoritaires (45% maximum), ou bien celle qui dépend exclusivement de l'une des plus grandes agences mondiales de notation financière? L'argument est qu'une agence de *rating* sociétal n'est *a priori* pas moins indépendante que les agences de notation financière dont la crédibilité dépend essentiellement de leurs pratiques, plutôt que des propriétaires de leur capital.

En fait, le véritable problème se cache moins dans l'origine des fonds que dans les processus qui conduisent à la notation. Les lignes qui suivent mettent en œuvre la question : Quelle objectivité ces processus peuvent-ils atteindre ? La réponse dépend des hypothèses qui sont autant d'obstacles. Ces derniers peuvent

³ L'ORSE, Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises, fut créé à l'instigation de la CFE-CGC par quelques grandes entreprises françaises (Aventis, Axa, l'Ancien Crédit Lyonnais, actuellement LCL, EDF, Vivendi...), qui ont rassemblé quelques associations socioprofessionnelles (les Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens, Transparence International-France, le Centre des Jeunes Dirigeants, Amnesty International, l'Association Française de Normalisation...).

se ranger, pour la clarté de la présentation de notre recherche, sous les quatre chefs suivants, qui ne sont que les quatre dimensions d'un même problème : 1) le plus massif porte sur les indicateurs utilisés ; 2) le plus évident sur la pondération des critères qui se mélangent dans toute notation ; 3) le plus fondamental sur l'objet même de la démarche d'objectivation et, 4) le plus essentiel sur l'objectivité circonscrite.

3. MÉTHODOLOGIE DE NOTRE RECHERCHE

Un article sur ce sujet peut, présenter les enjeux (la réticence de certaines agences, pourtant centenaires, d'intégrer le développement durable, économie sociale et solidaire, investissement socialement responsable, ... dans les notations, donc place laissée à ces dimensions dans la stratégie et la gouvernance d'entreprise) ou présenter les indicateurs, les pondérations, les critères d'évaluation des agences ; il peut aussi présenter les acteurs, leur stratégie d'entreprise (Standard & Poor's, Moody's, Fitch, Vigeo-Eiris, Core Ratings, BMJ, ...) ainsi que les obstacles émis par nos hypothèses de recherche pour répondre à la question : comment les notations financières et sociétales sont-elles attribuées et selon quels critères ? L'idéal serait, dans un article « à quadruple entrée », de présenter séparément les quatre chefs. Nous allons cependant tenter de le faire, en raison de la nécessaire interaction de trois de ces chefs au profit de l'objectif de notre article : présenter et analyser les obstacles émis par nos hypothèses, sachant que nous laisserons de côté la tension entre le courant financier ou comptable de la notation crédit classique au profit de l'approche extra-financière de notre recherche.

Pour répondre à nos interrogations, il était nécessaire de procéder à notre propre collecte de données. Compte tenu des objectifs de la recherche, il nous a paru approprié de sélectionner des supports de recherche(s) nationale(s) et internationale(s). Le choix d'importante bibliographie a porté sur les ouvrages (et leurs analyses critiques), et revues suivants : Sciences Humaines, Harvard Business Review, Challenges, Mouvements, Strategic Management Journal, Observatoire de la finance, Enjeux Les Échos, Les Échos, Alternatives Economiques, Revue française de gestion, Le MAG du Printemps de l'économie, L'Expansion, youphil.com, financièredechamplain.fr, Fitch Ratings, Mood'y Investors Service, Standard & Poor's, etc. car ces sources relatent avec précision les manœuvres effectuées par ces organisations et les spécialistes dans ce domaine. Certes, le recours à la presse induit des biais principalement liés au traitement journalistique des informations, mais le dépouillement exhaustif de ces supports, les références précitées, un historique, tant des représentations que d'exemples des cas pratiques d'agences et de notation, permettent à notre recherche de démontrer, à la fois, une étude d'analyse critique, opérationnelle et aussi scientifique relativement complète des estimations réalisées, admises, chiffrées et quantifiées. La période d'observation s'étend de début du XXème siècle à ce jour.

4. DISCUSSION D'HYPOTHÈSES ET RÉSULTATS DE NOTRE RECHERCHE

H 1- DES INDICATEURS TROP DISPERSÉS : PREMIER OBSTACLE

Les normes. - Depuis le 1er janvier 2005, les sociétés cotées de l'Union européenne ont adopté dans leurs comptes consolidés de nouvelles normes comptables internationales dites IFRS (International Financial Reporting Standards), inspirées des anciennes normes internationales IAS et des normes comptables américaines (US Gaap). Ces nouvelles normes IFRS permettent aux investisseurs de comparer plus facilement les sociétés européennes cotées entre elles ainsi qu'avec les autres entreprises internationales qui appliquent ces normes. En conséquence, cette mutation comptable a modifié la perception de certains groupes cotés dans la mesure où leurs résultats, leur endettement, leurs capitaux propres peuvent connaître des variations du seul fait du changement de normes. Le principal effet novateur de ces normes est constitué par un recours accru à la « juste valeur économique » dans l'évaluation de nombreux actifs et passifs de l'entreprise, en ce sens que ces élements sont évalués à leur valeur de marché. Un autre changement significatif a trait aux principes de la « prédominance de la substance » et de la réalité économique des transactions, qui prévalent dans les normes IFRS, par rapport à leur apparence juridique. Concrètement, cela signifie que certains éléments que l'entreprise contrôle sans en détenir la propriété juridique peuvent être comptabilisés dans le bilan. Ce dernier reflète donc davantage la véritable valeur de l'entreprise, puisque les normes IFRS sont essentiellement destinées aux investisseurs, à la différence de la comptabilité française, plutôt conçue, entre autres, à l'usage de l'administration fiscale.

Les capitaux propres, par exemple, définis dans les normes IFRS, sont les plus affectés par les nouvelles normes, car toutes les modifications, qu'elles portent sur les actifs et les passifs ou sur les produits et charges, se répercutent *in fine* sur eux. De fait, alors que, jusqu'ici, les capitaux propres étaient relativement stables dans le temps (hors situations particuliers), ils devront subir des changements plus fréquents dorénavant. En ce qui concerne les provisions, certains groupes peuvent voir leurs engagements sociaux futurs accrus (régimes de retraite à cotisation ou prestations définies, par exemple), du fait de leur comptabilisation dans le bilan à leur valeur de marché (la comptabilisation des engagements de retraite était une méthode préférentielle selon les normes françaises). Certains actifs qui n'étaient pas comptabilisés dans le bilan selon les normes françaises sont donc dorénavant comptabilisés au bilan selon les normes IFRS. Par exemple, des biens en crédit-bail ou des frais de développement répondant aux critères de comptabilisation énoncés dans les normes IFRS.

Qu'un Fonds de placement collectif veuille comparer les entreprises au regard des effets de leurs activités sur la société, ou qu'une entreprise veuille progresser de ce même point de vue, dans les deux cas il faut traduire le critère sociétal en indicateurs pertinents, c'est-à-dire adéquats à la visée sociétale et mesurables. Or, aucune de ces deux qualités ne va de soi.

Pour en donner une idée, considérons le schéma d'évaluation sociétale de *Ethibel*, une officine belge : ventilée entre la politique sociale interne et la politique sociale externe, elle n'envisage pas moins de trente-cinq aspects sociétaux qui touchent les grands pans de la vie sociale : droits humains, pays en

voie de développement, conditions et relations de travail, emploi, communication, etc. (encadré 1).

Encadré 1 : Notation et les agences de notation extra-financière

Notation. – Evaluation réalisée par une société indépendante qui mesure :

- la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements,
- l'exposition d'un OPCVM aux risques de marché,
- la qualité de gestion.

Une notation ne constitue pas une recommandation d'achat ou de vente, mais une appréciation du risque encouru. Les principales agences de notation sont : Fitch, Moody's et Standard & Poor's. En matière de gestion collective, ces établissements accordent un certain nombre d'étoiles aux produits en fonction de leurs performances passées et de leur régularité. Ces indicateurs sont précieux pour les souscripteurs particuliers en mal de références. Toutefois, les performances passées ne préjugent en rien ce que sera l'avenir. Raison pour laquelle Standard & Poor's développe une offre de notation qualitative fondée sur les qualités de gestion du professionnel s'occupant du fonds, sur le sérieux de la société gérant l'OPCVM et sur le bien-fondé des méthodes de sélection. Toutefois : c'est la société de gestion qui paie l'agence, ce qui peut fausser l'appréciation. En outre, il n'est pas sûr qu'en cas de diagnostic négatif les commentaires soient rendus publics.

Créées pour la plupart depuis environ une décennie, les agences de notation extra-financière évaluent et notent les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises (ESG). Ainsi, si les banques sont parfois soupçonnées pratiquer le « markethique » dans leur offre de de fonds d'investissements socialement responsable (ISR), force est de reconnaître qu'au-delà d'une motivation d'image, ce n'est pas, pour leurs réseaux distributeurs, une source de collecte d'épargne significative auprès des particuliers (Blanc, 2008; Étude AFI-EY, 2012; Pushing Boundaries, 2016) (1). Il semble que, ces produits sont difficiles à vendre et ils soulèvent d'emblé certaines interrogations! Aussi faut-il en aborder quelques-unes pour contribuer à faire le tour de la question, au-delà d'une simple présentation comparative des offres présentes sur le marché français.

Les agences recueil des données à partir d'analyses des documents publiés par ces entreprises, de questionnaires spécifiques à renseigner (qualitativement et quantitativement) et de rencontres avec les dirigeants dans chaque service au sein de ces dernières (économique, sociale, financier, environnemental, ...). Chaque agence a plutôt « développé » sa propre méthodologie, car il n'existe pas, à ce jour, de référentiel standard de développement durable appliqué au monde économique.

Les principaux acteurs opérant en Europe sont *Vigeo* (France), *Innovest* (États-Unis), *Eiris* (Royaume-Uni) et *Siri Company* (réseau international basé en Suisse). Il existe également des agences spécialisées comme *Proxinvest*, qui s'attache exclusivement aux questions de gouvernance (rémunération des dirigeants, organisation des pouvoirs, droits des actionnaires minoritaires...), *Ethi-Finance*, qui évalue les pratiques EGS des petites et moyennes entreprises, ou encore *Trucost*, travaillant sur les enjeux environnementaux.

Depuis quelques années, certaines de ces agences ont développé des méthodologies d'évaluation des pratiques ESG des pays, cela afin d'offrir aux financiers des outils pour la mise en place de fonds obligatoires ISR (emprunts d'états souverains).

(1)- Blanc D. (2008), Question-réponses pour épargner responsable, *Alternatives Economiques*, hors série, in : « Les placements éthiques et solidaires », n° 35, p. 20 ; Étude AFI-EY (2012), *Performances des fonds de capital investissement*. Voir aussi, *Pushing Boundaries* (2016), The 2015 UK Alternative Finance Industry Report, Cambridge Centre for Alternative Finance, University of Cambridge Judge Business School & Nesta, February.

Certains aspects sont communs à la plupart des agences de notation, mais pas tous. Ainsi voit-on, apparaître dans la grille d'*Ethibel*, les tests sur les animaux et les manipulations génétiques sur l'implication dans la production d'armes ou sur l'énergie nucléaire (*cf.* encadré 4); ils sont ici jugés non pas en eux-mêmes, mais en fonction du « degré d'acceptation dans la société » sur la base d'« appréciations d'expert ». En revanche, on n'y voit ni la contribution à des actions pour l'insertion de personnes défavorisées, ni l'emploi de personnes en situation d'handicape, ni la coopération avec l'enseignement professionnel local⁴ - autant d'indicateurs qui sous-tendent les critères de l'association *Ethique et investissement*.

Il suffit de feuilleter les cahiers des agences de notation, notamment les indicateurs présentés par la GRI (*Global Reporting Initiative*) créée à Amsterdam, pour faire apparaître des lacunes complémentaires, des deux côtés de l'Atlantique touchant l'égalité des sexes, des races, les organes de résolution des conflits, la place des syndicats, les rémunérations injustifiables.

Plusieurs de ces indicateurs se veulent « qualitatifs » concernant, par exemple, l'égalité des chances, l'information, les déclarations de principe publiées par la direction de l'entreprise, le soutien aux initiatives de développement local, l'information financière; une mesure objective est alors bien difficile à définir! On peut se demander si une notation qualitative est susceptible d'intéresser toutes les parties prenantes pour leur permettre de négocier une plate-forme bâtie à partir d'une base d'informations, laquelle constitue une représentation ou une « modélisation » qualitative de la situation « réelle » à étudier ; chaque partie prenante peut alors se découvre des marges de stratégique : gouvernance, dirigeants, encadrement, personnel de base, syndicats de salariés, organisations professionnelles, ainsi que d'autres partenaires « externes » tels que clients, fournisseurs ou encore institutions environnantes ? Même si le qualitatif n'est pas étranger au quantitatif, il n'est qu'une manière d'agencer le quantitatif que tout indicateur doit pouvoir mettre au jour sous peine de prêter à suspicion. À propos de traduction quantifiable de ces appréciations qualitatives : le parti pris ne peut que démissionner et s'en remettre à l'autorité

⁴ Notons que cette articulation nouvelle entre les États, les associations et les donateurs suscite une floraison d'initiatives. Côté recherche, l'ESSEC, après avoir diplômée plus de 120 entrepreneurs sociaux depuis 2003, transforme cette chaire en Institut de l'innovation et de l'entrepreneuriat social. HEC a créé avec Danone fin 2008, une chaire Social Business/Entreprise et Pauvreté. Par ailleurs, l'Agence française du développement, avec la Banque mondiale et la Fondation Bill&Melinda Gates, vient de clore son Forum des innovations financières pour le développement au cours duquel cinq projets ont recu 100 000 dollars chacun.

de l'agence de notation; cela signifie, le plus souvent, qu'il se repose sur la notoriété produite par ce marché particulier qu'est le marché de la notation, ou sur l'autorité déléguée par les pouvoirs publics, ce qui est doublement insatisfaisant.

H 2- LES DISPARITÉS CULTURELLES : DEUXIÈME OBSTACLE

Sur la route de l'objectivité des notations sociétales, la difficulté (Tchernonog, 2007, Janbon, 2017; Artus, 2020), de nature culturelle, se combine avec le choix des indicateurs; elle se manifeste par la pondération des critères et même par celles des indicateurs lorsque plusieurs d'entre eux traduisent un seul et même critère, la pondération des indicateurs. Dès lors, comment traduire en une appréciation simple des signes contradictoires?

Imaginons que nous voulions juger de l'effort accompli en terme d'emploi : l'indicateur généralement proposé se présente sous la forme d'une comparaison entre, le gain ou la perte d'emploi dans l'entreprise, et, l'évolution de l'emploi dans le secteur économique où se range la susdite entreprise (encadré 2).

Encadré 2 : Travail, population, chômage : sus aux idées fausses par une approche pluridisciplinaire et historique mise en pratique

Comment se constitue un fonds socialement responsable et quelles sont sa rentabilité et son efficacité réelle ? Telles sont les interrogations fréquentes des épargnants. On peut décomposer l'utilisation du travail par la relation suivante, qui montre qu'il existe des facteurs différents d'évolution de la quantité de travail utilisée :

Quantité de travail = population X taux d'activité X (1 – taux de chômage) X durée du travail

1- Les transformations de la population active

L'évolution de la population active est due aux changements de la population et des taux d'activité mesurés par rapport à la population globale ou par rapport à la population en âge de travailler. L'analyse sur de très longues périodes pose le problème de la comparabilité des données. Si les recensements, depuis 1896, présentent des données relativement homogènes, de nombreuses critiques portent sur les recensements antérieurs. Au début du XIXème siècle, il y avait 1,3 inactif pour 1 actif, et, 1 pour 1 à la fin du XIXème siècle. Depuis les années 1920, le rapport augmente de nouveau pour revenir aujourd'hui au même niveau qu'il y a 200 ans.

2- Chômage et durée du travail, du XXème au XXIème siècle

Deux périodes sont particulièrement touchées par le chômage :

- Le chômage: lors de la crise des années 1930, l'emploi chute considérablement en France, et le taux de chômage atteint plus de 4 % de la population active en 1936. C'est un chiffre important si on considère que le chômage n'existe quasiment pas dans l'agriculture (sous-emploi), que le tertiaire est principalement composé, et que c'est donc l'industrie qui représente 34 % de la population active qui fournit ces chômeurs.

Le chômage commence à monter à partir du milieu des années 1960, mais c'est surtout après 1975 qu'il s'accroît très fortement. Un chômage de masse s'installe progressivement, marqué simplement par quelques baisses temporaires lors de périodes de forte croissance économique (fin des années 1980 et 1990). La

situation s'améliorait sensiblement au milieu des années 2000, mais la progression du chômage reprend en 2008, et persiste depuis mars 2019 à aujourd'hui, suite à la crise économique, sociale, sanitaire (COVID), ... et au ralentissement de l'activité, lié à cette crise.

- La durée du travail : de la fin du XIXème siècle à la Première Guerre mondiale, la durée annuelle du travail diminue lentement dans l'agriculture et dans les services, plus rapidement dans la grande industrie. Cette tendance s'accentue après la guerre, et dans les années 1930, avant de s'inverser : on travaille davantage en raison de la préparation de la Seconde Guerre mondiale.

Dès 1956, le mouvement de baisse repart : troisième puis quatrième semaine de congés payés, baisse de la durée hebdomadaire, la plus sensible, jusqu'à la crise dans les secteurs dynamiques, du fait des gains de productivité. En revanche, après 1974, ce sont les secteurs les moins dynamiques qui réduisent la durée du travail, du fait du ralentissement de la demande.

Au début des années 1980, la durée du travail se réduit nettement - passage aux 39 heures, cinquième semaine de congés payés, retraite à 60 ans, création du comité d'hygiène et de sécurité pour la défense des conditions de travail - puis la situation se stabilise.

3- Sus aux idées fausses!

Si les Français étaient aussi paresseux qu'on le suggère, ils devraient logiquement se situer du côté de ceux qui produisent le moins de richesses. Or il n'en est rien, bien au contraire et il y a beaucoup d'atouts à valoriser.

Sources:

- (1)- Foglierini-Carneiro I. (1995), Organisation et gestion des entreprises, Paris, $3^{\text{ème}}$ éd. Dunod, p. 182.
- (2)- Duval G. (2008), Sus aux idées fausses !, Challenges, n° 108, du 24 au 30 janvier, p. 38.
- (3)- Corpron P.-A. et d'Agostino S. (2009), *Analyse économique et histoire des sociétés contemporaines*, sous la direction de Montoussé M., Paris, Éd. Bréal, 189p.
- (4)- Pour plus de détails, voir aussi, par exemple, Initiative pour une économie solidaire « investissement solidaire » : www. ies.coop, courriel : permanece@i
- (5)- Janbon Antoine (2017), Si l'on veut de la confiance, il faut de la solidarité, entretien avec Louis Gallois, *Union sociale*, rubrique : chômage : une fatalité, n° 304, février, p. 25.

Cette comparaison n'est déjà pas facile pour les firmes multinationales qui redistribuent en permanence leurs implantations et les emplois correspondants (Bouba-Olga, 2006; De la Vega, 2006; Conesa, 2017; Drif et Schaeffer, 2017): comment comparer, sans *a priori* idéologique, 10 000 emplois à Toulouse, par exemple, et 10 000 emplois gagnés à Pékin? Dans la pratique de la notation, il faut donc aller chercher ailleurs, dans les relations avec les fournisseurs, les collectivités locales, ou la société civile dispersée, pour juger avec plus de justesse de tels indicateurs.

Si l'entreprise se trouve dans une position dominante, elle risque de sauvegarder des emplois en interne en pressurant ses fournisseurs ou en s'en délestant, en faisant supporter à ses propres salariés une progression plus lente de salaries si elle bénéficie d'un surplus d'emplois qui lui est favorable. Les indicateurs

marchent donc par grappes et, le plus souvent ils ne peuvent donner lieu à une interprétation univoque.

Même en supposant que tous les indicateurs concernant l'emploi aillent dans le même sens - emplois stables, bien payés, tâches enrichies, perspective d'une employabilité future renforcée, etc. -, il n'est pas certain qu'ils s'harmonisent avec les indicateurs relatifs aux fournisseurs, aux actionnaires, aux créanciers, aux collectivités locales ou au tissu social. L'importance donnée à chacun de ces aspects est le produit de la culture ambiante. En témoignent les listes légèrement différentes des parties prenantes, considérées tant par les entreprises que par les agences de notation.

Certes, les employés, les fournisseurs et les actionnaires se retrouvent dans toutes les notations sociétales, mais les collectivités locales, les associations de défense de l'environnement, les autorités médiatiques ou scientifiques, les ONG, sont systématiquement inscrites dans l'horizon des notations sociétales anglosaxonnes, ce qui n'est pas le cas de ce côté-ci de l'Atlantique. Cette culture globale se traduire par des chiffres ou des appréciations comparatives qui ne sont pas sans effets sur la culture d'entreprise, son mode de gestion et, finalement, sur le jugement sociétal.

La dimension culturelle de la notation sociétale éclaire donc d'une lumière originale les rapports entre les entreprises et les agences de notation sociétale qui n'est pas, contrairement à la caricature, une machine de guerre entre les mains des syndicats, des ONG ou des actionnaires pour anéantir l'économisme inhumain⁵ des dirigeants d'entreprises. Bien au contraire, la notation sociétale fournit à la gestion du personnel l'élément mobilisateur qui lui manque souvent, car les objectifs purement économiques ou financiers, un ratio de rendement de capitaux propres, une part de marché, sont rarement porteurs de finalités pour ceux dont la rémunération n'en dépend que de loin (*cf.* encadré 4). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les gros actionnaires ont introduit, au profit des cadres dirigeants, des systèmes de rémunération liés au résultat financier ou aux performances boursières, avec les effets pervers que l'on sait.

Avec la notation sociétale, l'entreprise résout en partie la quadrature du cercle : faire collaborer ensemble des partenaires qui ne se sentent liés que par contrats individuels.

Dans les années 80, l'esprit commun se cherchait en s'appuyant sur des procédés issus de la psychosociologie : récits d'entreprise, mise en scène d'un défi économique, sponsoring de groupes sportifs, mécénat artistique, présentation ritualisée des résultats collectifs, émulation interne entre équipes. Aujourd'hui, c'est essentiellement de la notation sociétale que naît le principal ressort d'une volonté de travailler ensemble.

Encore faut-il que la notation traduise la culture commune. Sécurité, employabilité, avantages acquis, respect de l'environnement, estime personnelle reflétée dans le miroir de l'autorité hiérarchique, participation aux décisions et aux résultats figurent dans les objectifs européens auxquels s'ajoutent, dans les pays anglo-saxons, reconnaissance de l'initiative, flexibilité, imagination. En un mot, la culture commune nourrit le style de rapport social (le rapport au monde des affaires) et tout ce qui justifie aux yeux de chacun la peine et le coût, tout ce

_

⁵ Voir Pompey Julien (2008), Profession manager mercenaire, *L'Expansion*, n° 735, novembre, p. 168-170.

qui permet d'affronter les échecs toujours possibles dans un monde économique incertain. Cette récupération de la notation sociétale au profit de l'entreprise est parfaitement consciente.

Le groupe Suisse Nestlé, par exemple, qui fit paraître en mars 2002 son premier rapport sur le développement durable (Vivien, 2007), le présente comme un condensé des valeurs et de la culture du groupe dans le domaine social et environnemental. Le côté rentable n'en était pas entièrement absent, puisque la Direction estimait, quelques mois plus tard, que des établissements de cotation et des établissements bancaires avaient amélioré leur évaluation du groupe à la suite de la publication de ce document.

Shell prétend que le développement durable, dont l'aspect sociétal est un élément important - avec les dimensions environnemental et économique, laquelle n'est pas moralement facultative - permet de créer de la valeur par le biais de l'attractivité de la marque et de la réduction des risques.

Le 11 juin 2002, Mme Odile Quintin, directeur général de l'Emploi et des Affaires sociales à la Commission européenne, présentait en ces termes, le 11 juin 2002, à Bruxelles, la première rencontre entre entreprises et agences de notation sociétale : « La responsabilité sociale est un levier pour accroître la performance des entreprises et assurer la soutenabilité de leur développement. ». On ne saurait mieux dire (encadré 3).

Encadre 3 : La composition récente de la notation sociétale

La notation sociétale « audit social » dans sa conception originelle, se décompose en trois familles correspondant chacune à un objectif différencié : 1) la notation sociétale de conformité normative consiste à repérer les écarts entre les pratiques sociales d'une entreprise et la réglementation : lois, conventions, normes ; 2) la notation d'efficacité consiste à analyser le degré d'efficacité des pratiques de gestion des ressources humaines, soit encore le degré d'atteinte des objectifs que s'est fixés l'entreprise ; 3) la notation stratégique qui vise à identifier la cohérence entre les pratiques de gestion des ressources humaines de l'entreprise et sa stratégie globale, par exemple entre sa stratégie de développement commercial, sa politique et ses pratiques de rémunérations.

Actuellement, on peut considérer qu'avec le mouvement de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) (1), la notation sociétale recouvre désormais quatre familles. Récemment, en effet, le développement, au niveau international, du mouvement de la RSE (2), assorti, notamment en France, de sa traduction réglementaire et normative, a impulsé une dynamique nouvelle de la notation sociétale, les auditeurs sociaux étant au premier plan pour analyser les pratiques de Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

Par ailleurs, la conception méthodologique dominante de la notation sociétale consiste à établir un diagnostic, un constat, formulé par l'auditeur après recensement des pratiques de l'entreprise, puis à recommander un plan d'actions, le tout étant consigné dans un « rapport dit d'audit ».

- (1)- Fraisse A.-S. et Guerfel-Henda S. (2005), La Responsabilité Sociale de l'Entreprise : instrument de management des ressources humaines, in : 16^{eme} Conférence de l'AGRH, Paris Dauphine, p. 5.
- (2)- Janbon Antoine (2017), Devant les mutations du travail, l'ESS a une carte à jouer, *Union sociale*, n° 304, février, p. 18-19.

Le corollaire en est connu de tous : pour mobiliser les collaborateurs, la notation sociétale doit améliorer la qualité de ses outils. Cette amélioration, réclamée tant par les entreprises que par les Fonds d'investissement collectifs et par les associations qui reflètent diverses sensibilités de la société civile, est compréhensible ; elle présente toutefois un grand risque, celui de faire sombrer la notation sociétale dans la réglementation. Céder à cette tentation réduirait les agences de notation à être des contrôleurs d'indicateurs et conduirait les entreprises vers une stratégie d'indicateurs plutôt que de relations sociétales.

H 3- LES PIÈGES DE LA NORME SOCIÉTALE: TROISÈME OBSTACLE Après le choix des indicateurs et leur pondération, cette difficulté que doit franchir la notation sociétale pour atteindre l'objectivité n'est pas le moindre: la norme. Il existe déjà des normes européennes et internationales qui permettent d'apprécier la qualité des relations entre une entreprise et la société (Sur ce sujet, voir Teyssie, 2000; Servais, 2004; Dupont-Calbo, 2017; Drif et Schaeffer, 2017, op.cit; Conesa, 2017, op.cit).

Ohasas vise l'hygiène et la sécurité, SA 8000 traduit en indicateurs les objectifs de « travail décent » de l'OIT, ainsi que la déclaration des droits de l'être humain ; cela rend la norme SA 8000 à la fois très universelle et peu opératoire, d'autant moins qu'elle véhicule les valeurs morales anglo-saxonnes touchant, par exemple, les discriminations liées aux déviances sexuelles et laisse en suspens certaines règles édictées par les organismes nationaux et internationaux.

Par une stratégie de coalition et de pression médiatique, quelques ONG bien structurées tentent d'imposer certaines normes à travers des indicateurs obligatoires. La *Coalition for Environmentaly Responsible Economies*, en collaboration avec une cinquantaine d'entreprises et une quinzaine d'ONG, précise ce que doit contenir un rapport d'entreprise sur sa contribution au développement durable.

Les indicateurs y sont hiérarchisés, traduisent les valeurs implicites qui président à la pondération des critères. Chaque organisme promeut ainsi ses indicateurs et sa culture (encadré 4).

Encadré 4 : Fonds éthiques, fonds développement durable, fonds thématiques verts, investissement socialement responsable (ISR) (1 et 2)

Le vocabulaire est varié et les produits nombreux (3). Mais les sociétés de gestion doivent encore faire un effort pour rendre leur offre compréhensible. Par exemple :

- Fonds verts tous azimuts: une des conséquences de la prise de conscience des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance est la multiplication de fonds thématiques verts (4); ils évoquent tous la protection de l'environnement mais répondent souvent à des logiques différentes, en voici quelques exemples:
- 1)- Le fonds de partage éthique de la *Financière* avec l'agence de notation *Ethi-Finance* de Champlain choisit d'investir dans les entreprises de taille moyenne, à l'exclusion de secteurs entiers comme la chimie, le nucléaire ou l'industrie pétrolière (5). Une partie des bénéfices réalisés par Champlain solidarité sera versée à sept associations dont la finalité est de protéger les populations les plus faibles, ou l'éventualité d'un partage au profit d'une sélection d'ONG.
- 2)- Des produits financiers sont vendus avec un marketing positif évoquant le développement durable. Ils investissent, en grande majorité, dans les secteurs des

énergies renouvelables et des technologies propres. Si les terminologies varient (« technologies propres », « climat »), ils mêlent tous analyse environnementale et financière, mais chaque créateur de fonds a ses propres critères (6), rarement objectivés par un comité scientifiques *ad hoc*. C'est la raison pour laquelle *Novethic* met l'accent sur les fonds qui intègrent des critères ISR, c'est-à-dire que le processus de sélection des entreprises tient compte des grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Si les panneaux solaires ou les pales d'éoliennes sont fabriqués en Chine dans des conditions peu respectueuses des conventions internationales du travail, peut-on évoquer le développement durable ?

De même, si la plupart des fonds verts excluent le nucléaire (7), beaucoup proposent du gaz dont les excellentes performances financières contribuent à doper celles des fonds dans lesquels il figure, mais cette énergie n'est pas renouvelable.

3)- Les fonds sur la thématique de l'eau, dernière variante, qui s'efforcent de rassembler les entreprises susceptibles de la transporter ou de la dépolluer. S'ils ne sont pas performants et sont beaucoup moins nombreux que les fonds thématiques sur les énergies propres, ils ont un marketing complexe qui souligne l'opportunité financière d'investir sur l'eau, tout en mettant en avant les bénéfices pour la planète. Là encore, les débats sont nombreux, symbolisés par le secteur de l'eau en bouteille. Choisi par les uns, il est exclu par les autres pour des raisons environnementales liées au transport et au conditionnement, et pour des raisons sociales puisqu'il n'offre pas l'accès à l'eau aux populations les plus pauvres.

Résumé : longtemps labellisés sous qualificatifs distincts - prudentes, dynamiques, équilibrés, les produits financiers pourraient à l'avenir être choisis par les épargnants en fonction de critères écologiques.

(1)- Le marché français des fonds ISR: *Novethic* mesure depuis plusieurs années l'évolution du marché français de l'ISR (Investissement socialement responsable). Il publie chaque semestre un indicateur qui retrace l'évolution des encours des fonds, le nombre de fonds et de sociétés de gestion qui participent à ce marché.

Les dix premières agences sont, par ordre décroissant en termes d'importance de volumes gérés en ISR, Natixis AM, Dexia AM, Robeco SAM, Allianz GI France (ex-AGF AM), BNP PAM, UBS Global AM, Fortis IM, Ideam, Sarasin AM et Macif Gestion. Il est important de noter que seulement la moitié d'entre elles sont françaises. Le poids lourd étant devenu Natixis AM, société de gestion des réseaux Banques Populaires et Caisse d'épargne. Quand on regarde la répartition du marché entre investisseurs institutionnels, particuliers et épargne salariale, on constate qu'il est largement dominé par les premiers.

La part de l'épargne salariale ISR reste modeste, mais croît régulièrement depuis plusieurs années. Depuis 2002, les experts prédisent un grand décollage de l'ISR via l'épargne salariale. Va-t-il enfin se produire ?

- (2)- Voir aussi Perez R. (2002), L'actionnaire socialement responsable : mythe d'hier ou réalité de demain ?, *Revue Française de Gestion*, Dossier coordonné par G. Charreaux.
- (3)- Husson-Traoré A.-C. (2008), Une offre ISR prolifique mais inégale, *Alternatives Economiques*, hors série, in : « Les placements éthiques et solidaires », n° 35, p. 7-8.
- (4)- Feitz Anne (2017), op.cit.

- (5)- Voir aussi : www.financièredechamplain.fr
- (6)- Santos Renata (2014), 9 DIrty Secrets of Crowdfunding: What Enterpreneurs Need to Know, *Linkedin Crowdfunding group*, February; Stucki Dominique (2016), Modernisation du Crowdfunding en France: les avancées de la Loi Macron et les perspectives de l'Union monétaire, *Revue de droit bancaire et financier*, janvier; Stucki Dominique (2017), *Financer une entreprise par le Crowdfunding: Les nouvelle règles de l'investissement participati*f, Paris, Eyrolles, RB Editions, 216p.
- (7)- Le Billon Véronique (2017), Les Échos, op.cit, p. 20.

Ce qui pourrait apparaître simplement comme une saine émulation entre agences de notation sociétale présente en fait des enjeux non seulement idéologiques, mais également économiques :

Enjeux idéologiques, puisque le choix des indicateurs et leurs pondérations traduisent la culture du pays ou des organismes promoteurs. Ceux qui sont non gouvernementaux et les associations de défense sociétale ne voient pas toujours que derrière cette fonction tribunitienne se cache le cléricalisme moral de tous les comités d'éthique qui prétendent parler d'un seul chœur.

Mais, au-delà de cet enjeu idéologique, se découvre, plus sournois, l'enjeu économique, décrivaient Hamel et Prahalad, 1990; Bonvin et al. 2002; Crémieux, 2002; Prahalad, 2004; Jolly 2006; Tchernonog, 2007, *op.cit*; Varraro, 2009; Seghers, 2009; Abeles, 2009; Bishop, 2009; Hely, 2010; Vaccaro, 2010; Santos, 2014, *op.cit*).

Sous couvert de normes exigeantes, les entreprises les mieux placées et les plus solides financièrement⁶ imposent à leurs concurrentes des charges financières d'adaptation qui font le socle d'une dominance sectorielle.

Le rapport de l'Observatoire de la finance à Genève résume parfaitement le dilemme : « Dans la course à la norme, les ONG jouent un rôle non négligeable. En tant que porte-parole, souvent autoproclamées, de la bonne volonté universelle, elles jouissent, aux yeux aussi bien des investisseurs, des pouvoirs publics, que des entreprises elles-mêmes, d'une légitimité particulièrement forte. Toutefois, dans la course à la norme, des intérêts des standards alternatifs, que des entreprises qui s'y conforment. Quand un ensemble de règles privées devient un standard largement accepté, il entraîne la consécration, tant en termes de prestige qu'en termes financiers, de celui qui en est l'auteur. Il n'est donc pas étonnant que cette perspective aiguise de nombreux appétits. Du côté des entreprises - qui sont, en dernière analyse, la cible des investisseurs responsables-, l'émergence de standards augmente la prévisibilité des appréciations qui en résulteront et, par conséquent, permet aux entreprises de concentrer les efforts là où les changements de comportement auront le plus d'effets sur les résultats des évaluations. Aussi les entreprises ont tout intérêt à ce que les attentes des investisseurs responsables soient au plus vite opérationnalisées à l'aide d'indicateurs standardisés ».

Devant les dangers de cette guerre en dentelle où chacun porte le drapeau de l'humanité tout en gardant un œil fixé sur les conséquences économiques de

_

⁶ Pour plus de détails voir aussi : www.youphil.com. Voir aussi, *Enjeux Les Echos* (2010), Charité ou Business ? Comment sont gérés les dons privés, n° 266, mars.

l'évaluation sociétale, la réaction française est de s'en remettre au contrôle public.

La littérature spécialisée attire l'attention sur l'importance des certifications parrainées par les instances publiques, soit directement, comme le « label social » belge, soit indirectement par un organisme certificateur, tel le *Cofrac* français (auquel les agences de notation sociétale ne sont d'ailleurs pas encore tenues de se soumettre). Aussi sérieux soit-il, l'organe certificateur public n'est malheureusement pas à l'abri des lenteurs administratives qui laissent souvent hors course la réglementation, loin derrière les innovations technologiques et organisationnelles (Marx en a fait son fonds de commerce).

De plus, la garantie publique, aussi nécessaire soit-elle pour sauvegarder l'intérêt général, ne garantit pas contre tout, notamment contre les influences culturelles propres au pays, ni même contre les intérêts économiques particuliers si chers aux gouvernants qui, aussi libéraux qu'ils se prétendent, veillent avec sollicitude sur les « champions nationaux ». Ici, comme en matière de sécurité et de développement économique, la société civile peut être un gage de meilleure sociabilité, sauf à prétendre, avec le jacobinisme - cette cléricature politique des temps modernes - que les appareils d'État produisent à eux seuls le lien social (cf. encadré 5).

H 4- UNE OBJECTIVITÉ CIRCONSCRITE : QUATRIÈME OBSTACLE

Les agences de notation sociétale qui, à l'exemple du CFIE français, refusent toute notation globale, feront de plus en plus figure d'heureuse exception. Derrière le désir de la norme, et d'une norme unique, si possible publique et garantie par les appareils d'État, se cache tout ce que la modernité a sous le mot d'objectivité (au sujet de la subjectivité des différents acteurs, voir Krief, 2005; Cristallini 2005).

L'objectivité est l'*ultime ratio* des agences de notation sociétale. Pour l'atteindre, les meilleures officines pratiquent avec juste raison le culte de la méthode, autant que celui de l'indépendance financière. Cette objectivité postule une culture commune, des valeurs partagées, traduites par des indicateurs univoques et nous en sommes loin, malheureusement : « le ciel des valeurs est un ciel déchiré », disait Vladimir Jankélévitch (1964), et le monothéisme des valeurs ne peut signifier ici que moralisme, arme bien réelle dans le champ clos de la bataille économique à l'échelle planétaire.

Les agences de notation sociétale qui voudront échapper à ce nouveau cléricalisme patriotique accepteront de reconnaître que l'objectivité des normes sociétales reste une utopie, un idéal; si l'on tient à conserver le mot, l'objectivité, en matière de notation sociétale, désigne un archipel de valeurs partielles faites de conventions socialement circonscrites; c'est déjà quelque chose (voir encadré 5).

Encadré 5 : Définir un label et un label « social » pourrait-il éclairer les investisseurs et les donateurs dans leurs choix : vers une proposition :

Il ne suffit pas d'être une coopérative pour se dire « sociale » (Stucki, 2016, op.cit; Artus, 2020, op.cit) (1), le Crédit agricole aurait grand peine à le justifier ni d'être une entreprise qui vend à bas coût, auquel cas Lidl, Aldi et Ryanair pourraient postuler. C'est tout l'enjeu des critères que le Mouvement des

entrepreneurs sociaux s'est engagé à produire afin d'être en mesure de décerner un label. Il s'inspire pour cela des travaux britanniques de la *Social Entreprise Coalition*, qui fédère 10 000 entreprises et a été le fer de lance de la politique de soutien en leur faveur (fonds de 125 millions de livres).

En outre, passer d'une logique de statuts à une logique de finalités qui se traduiraient par des engagements tels que les taux de réinvestissement dans l'entreprise, de distribution de Dividendes, de rendement social de l'investissement, l'échelle des salaires, etc. Si tant est que les intéressés se mettent d'accord, ce label, qui serait décerné par une autorité indépendante, éclairerait les investisseurs et les donateurs.

Comme dans le capitalisme traditionnel, l'argent reste en effet essentiel. La France a beau s'être dotée d'une fiscalité la plus attractive d'Europe, les dons ne progressent pas à sa mesure. « Sur le milliard d'euros supplémentaires levés en dix ans, 850 millions résultent du seul effort de l'État », analyse Jacques Malet, fondateur de Recherches et Solidarité qui publie chaque année La Générosité des Français (éd. Gualino). Une fiscalité peu lisible et méconnue, des donateurs trop sollicités, information hétérogène sur l'usage des fonds et floraison de projets mal calibrés et redondants : l'injonction à trouver d'autres sources de financement que l'État et l'afflux de vocations philanthropiques ont quelque peu brouillé le paysage. En tout juste un an, il s'est créé plus de 150 fonds de dotation (décrivait Malet, 2009) (2). Et l'on dénombre désormais environ 1450 fondations. « Au fond, ce n'est pas l'argent qui manque, mais le plus souvent le sens et la cohérence donné au projet par son promoteur. » C'est à ce prix en effet que le capitalisme philanthropique à la française s'installera durablement, entre missions régaliennes de l'État, occupationnel récréatif local, aubaine fiscale et « social washing », décrivait Lepissier, 2009 (3).

- (1)- Stucki Dominique (2016), *Revue Banque*, n° 802, décembre, *op.cit*. Artus Patrick (2020), Le MAG du Printemps de l'économie, *op. cit*.
- (2)- Malet Jacques (2009), *Photographie des premiers fonds de dotation*, Paris, Aklea, octobre.
- (3)- Lepissier Nicolas (2009), Le Guide des bonnes pratiques en matière de fondations partenariales et universitaires, CPU, Paris.

5. LES RÉSULTATS DE NOTRE RECHERCHE

5.1. Apports managériaux

Nous suggérons tout d'abord d'utiliser cette méthode d'analyse dans le cadre sinon d'un panel, du moins d'un échantillon de structure constant dans une population donnée d'agences, avec une fréquence permanente, afin d'analyser l'objectivité que peuvent atteindre ces processus d'agences de notation, d'une part. Il paraît aussi nécessaire de procéder à une investigation plus systématique de la perception des critères d'évaluation des agences par leurs clients, leurs parties prenantes, leurs fournisseurs et par les institutions environnantes, ... afin de renforcer leur adéquation à leurs attentes, non seulement financière mais surtout sociétale, d'autre part. Même si, dans le domaine social, « le » client n'est pas uniforme, on pourrait parler d'un client élargi, multi-têtes, ayant des objectifs partiellement contradictoires.

Il convient aussi de se soumettre en permanence à la question indicateurs et pondération. Sans vouloir réduire l'entreprise à un chiffre trop simple, la notation sociétale se contentera de documenter des indicateurs sans prétendre les rassembler en un seul et même jugement. Elle perdra ainsi ses illusions d'objectivité plus ou moins exhaustive, globale et en surplomb, mais elle pourra, dès lors, devenir un enjeu qui établit contradictoirement les faits en laissant émerger le pluralisme des valeurs derrière la pluralité des indicateurs.

Cette démarche est certes plus coûteuse que celle qui se coule dans les eaux tranquilles des normes administratives. Cependant, en laissant à chaque utilisateur le soin de composer indicateurs, critères et pondérations, en osant la méthode contradictoire du procès plutôt que la méthode linéaire de l'idéologie, les agences de notation sociétale rendront un meilleur service à la société civile.

Comme les agences de *rating financier*, comme les officines qui président aux normes de qualité, les agences de notation sociétale répondent à un besoin économique né de l'élargissement de l'espace économique européen. Il semble que ces agences ne peuvent pas se substituer au jugement personnel de chaque responsable qui, à ses propres risques, doit combiner les indicateurs et pondérer les critères.

En France, par exemple, la notation sociétale doit traduire la culture commune : sécurité, employabilité, maintien des avantages acquis, respect de l'environnement, estime personnelle reflétée dans le miroir de l'autorité hiérarchique, participation aux décisions et aux résultats, reconnaissance de l'initiative, flexibilité, imagination, etc. Bref, la culture commune nourrit le style de rapport social (le rapport au monde des affaires) et tout ce qui justifie aux yeux de chacun la peine et le coût, tout ce qui permet d'affronter les échecs, toujours possibles dans un monde économique plus au moins incertain. L'effort de la notation sociétale au profit de l'entreprise est parfaitement conscient.

Or, aujourd'hui, la notation sociétale se situe à un carrefour d'opportunités ; elle vit une crise de croissance tout en se confrontant aux risques d'un dévoiement ou d'une contamination. En effet, les attentes des individus, des organisations, des États et des réseaux d'acteurs sont fortes, face à des besoins relatifs au développement durable et aux nouvelles normes de responsabilité sociale et environnementale. Ce défi constitue à la fois une opportunité et une menace, à charge pour les acteurs de la notation sociétale de construire des modèles et des outils rigoureux et pertinents pour l'analyse, l'évaluation et l'action.

La crédibilité à long terme de la notation sociétale sera probablement davantage servie par des pratiques scientifiques et techniques rigoureuses et inventives de cette discipline que par la générosité et le souci de justice, voire la popularité, qui caractérisent et légitiment ce champ de théories et de pratiques professionnelles.

Par ailleurs, notons ceci : le principe de *contingence* reconnaît à chaque situation analysée son caractère et sa contribution à une connaissance générique sur le fonctionnement et les pratiques des organisations ; cela réfute donc la traditionnelle opposition entre contingence et universalisme.

Soulignions aussi les difficultés inhérentes à l'intersubjectivité contradictoire (au sens de Krief, 2005, op.cit); face à l'impossibilité d'accéder à une « objectivité » dans le traitement des discours, consiste à confronter les subjectivités respectives de différents acteurs, considérés dans des situations identiques, pour en tirer un sens susceptible d'être partagé et de faire jaillir des connaissances nouvelles, mais néanmoins bien affinées, produites grâce au principe d'intersubjectivité

contradictoire. Ajoutons enfin le principe de l'interactivité cognitive: il repose sur l'hypothèse selon laquelle la connaissance a une consistance incorporelle, volatile et non stockable. Sa technique consiste à organiser des processus d'interactions entre les acteurs de l'entreprise - qu'ils soient sels ou en présence d'un tiers externe (auditeur, intervenant, chercheur) - ; de ces processus découle une connaissance nouvelle, différente des embryons de connaissance portés par chacun des acteurs pris isolément. L'intersubjectivité contradictoire est l'une des modalités de l'interactivité cognitive, au sens de Cristallini, 2005, op.cit.

Ces difficultés inhérentes au traitement des discours nous permettent de mieux appréhender pourquoi « mesurer le social » dans les entreprises est si complexe. En repenser les fondements, pour mieux organiser les processus et les méthodes de la notation sociétale, constitue une voie prometteuse, notamment pour le développement d'une notation sociétale élaborée à visée scientifique.

La poursuite de ces travaux devrait permettre progressivement à l'entreprise de disposer d'une méthodologie opérationnelle et scientifique de notation et d'évaluation du caractère praticable d'une agence de notation, notamment sociétale, dont elle aurait perçu les caractéristiques. De plus, cette méthode devrait permettre de réduire sensiblement les risques d'ambiguïté et de limiter les coûts de sa mise au point.

5.2. Limites et voies de notre recherche

Les pratiques, analysées lors d'une notation sociétale constituent un objet complexe et incorporel, que l'auditeur, l'observateur, le chercheur, ne peuvent observer directement et en temps réel. Ils sont donc contraints à transiter par les discours des acteurs de l'entreprise ou (de l'organisation) sur leurs propres pratiques.

La notation sociétale s'est construite progressivement au cours de ces dernières années. Aujourd'hui, certains théoriciens et praticiens lui reconnaissent, pour l'essentiel une vocation de « secourisme » au service des acteurs opprimés, l'auditeur social étant animé par la tentation du justicier au profit d'une ou de plusieurs catégories d'acteurs. De plus, les contours et la composition interne de l'objet noté ou audité sont complexes et incorporels. Non seulement sa nature est multidimensionnelle, mais elle se caractérise par une instabilité temporelle et une dynamique interactive. Ces interactions sont interspatiales, entre les acteurs, dans leur espace de jeu, et intertemporelles, du fait des séquences successives du jeu économique et social.

La notion de valeur sociale qu'il s'agit d'étalonner fait appel aux critères de confort/inconfort, de satisfaction/insatisfaction, de bien-être/mal-être. Le résultat de la notation sociétale dépend de sa fonction : est-elle plutôt contemplative (statique) ? Curative ? Préventive ? Une notation à vocation préventive évaluera davantage la non-production de satisfaction potentielle, une notation à vocation curative, la destruction de satisfaction existante... Finalement, on peut se demander : l'objectif de la notation sociétale est-il le contrôle exogène ou au contraire l'aide aux acteurs en présence ? De la réponse à cette question, dépend l'accès aux informations plus ou moins facile pour tout auditeur, intervenant, observateur, chercheur.

En revanche, notre recherche a démontré comment le recours à l'analyse des formes et modalités de gouvernance des entreprises, des cabinets et agences de

notation sociétale, ouvrait des voies intéressantes d'investigation en matière d'analyse de ses caractéristiques, ses processus de notation et ses activités. Son caractère exploratoire explique ses limites.

6. CONCLUSION

Notre recherche a prise en compte certains obstacles qui exigeront de s'assurer plus ou moins de l'exhaustivité des situations retenues dans l'analyse pour décrire les différents comportements possibles face à d'autres agences désireuses d'adhérer à la qualité du gouvernement d'entreprise sociétale, à la pertinence des critères de choix des indicateurs d'évaluation et à leur pondération. D'autre part, elle se efforce également à analyser, de vérifier, d'approfondir et d'éclairer la pertinence de la fonction préventive de la notation sociétale ; elle prévient des risques susceptibles de se situer aux différents niveaux, sur une échelle des différents espaces concentriques des acteurs : au niveau micro - prévention des risques sociaux internes à l'entreprise -, niveau meso - risques sociétaux -, niveau macro, enfin - risques environnementaux -, cette prévention étant propulsée par le mouvement du développement durable.

Si les conflits sociaux, les accidents industriels ou écologiques font partie des risques que les agences de notation financière cherchent à identifier et à qualifier, aucun effort spécifique n'est fait à l'heure actuelle pour évaluer la politique sociale et environnementale mise en œuvre par une entreprise. Car, c'est encore flou! Comme nous l'avons mentionné, le terme même de « développement durable » n'est jamais mentionné dans les documents d'analyse de ces agences. On comprend alors leur réticence à l'idée de changer une méthode d'analyse qui peut faire ses preuves et être reconnue par le marché.

Notons que, bien que chaque méthodologie soit différente, les agences ont pu développer des grilles d'analyse en s'appuyant sur les ODD (objectifs de développement durable) élaborés par les Nations Unies en 2015. Ces ODD sont au nombre de 17 et déclinés en 169 cibles, créant un référentiel complexe pour les critères ESG. Aucun standard ou cadre n'a été proposé mais les méthodologies des agences quantifient l'exposition et l'alignement aux thèmes ODD.

Par ailleurs, la plupart de ces agences ne sont pas structurées pour appréhender les risques sociaux et environnementaux; donc elles traitent séparément la notation crédit classique et l'évaluation du risque opérationnel sur des facteurs sociaux et environnementaux. Il est donc important que l'on voie les deux approches regroupées au sein de ces agences et/ou moins d'une autre formule de notation! Or, il existe encore beaucoup de freins à la notation des risques opérationnels extra-financiers. D'un côté, les entreprises n'ont à ce jour aucun mode de *reporting* sur les risques sociaux et environnementaux, celle-ci étant délicate à exprimer en chiffres. Il y a en effet, dans la notation sociale et environnementale, un aspect subjectif qui tranche avec l'approche très comptable de la notation crédit classique. De l'autre côté, il existe une différence culturelle encore très sensible.

À fortiori, l'activité d'une agence de notation sociétale peut-elle être intégrée au sein d'une agence de notation financière ? Ce pourrait être alors au sein d'une autre formule d'agence de notation sociétale soucieuse de l'objectivité, d'un

meilleur encadrement des agences existantes, en se spécialisant justement sur l'évaluation du risque attaché à la qualité du gouvernement d'entreprise ainsi qu'à la performance sociale et environnementale. À ce titre, elle pourrait bien fournir l'élément qui manque à l'heure actuelle dans les analyses réalisées par les grands noms de la notation financière et socio-économique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abeles Marc (2009), Les Nouveaux Riches, Paris, Odile Jacob.

Artus Patrick (2020), «La panne de l'ascenseur social peut avoir des effets explosifs », *Le MAG du Printemps de l'économie*, rubrique : Guerres & paix, Guerre sociale, p. 36.

Bishop Matthew et Green Michael (2009), *Philantrocapitalism*, Black Publishers.

Bonvin et al, (2002), Les Fondements éthiques de l'investissement responsable, Genève, *Observatoire de la finance*, p. 15.

Bouba-Olga Olivier (2006), Délocalisations : les actionnaires coupables ?, *Sciences Humaines*, n° 176, novembre, p. 44-47.

Bouba-Olga Olivier (2006), Comprendre et maîtriser les délocalisations, Paris, Éd. du Seuil.

Brundland G. (1987), Our Common Future: The world commission on environment and development, *Business Council for Sustainable Development*, Oxford University Press, Oxford.

Conesa Elsa (2017), La Tech devient un enjeu diplomatique pour Trump, *Les Échos*, rubrique : High-tech & Media, 15 et 16 septembre, p. 25.

Cossardeaux Joël (2016), L'écologie s'invite enfin dans la champagne, *Les Échos*, rubrique : France - environnement, 12 décembre, p. 6.

Crémieux Robert (2002), L'avenir de l'économie sociale et solidaire : un enjeu politique, in : L'économie sociale et solidaire : un projet politique, *Mouvements*, n° 19, janvier-février, Paris, Éd. La Découvert, p. 33.

Cristallini V. (2005), Le concept d'interactivité cognitive, communication à l'Université d'été de l'IAS, Lille, 1^{er} et 2 septembre sur *les fondements de l'audit social*.

De la Vega Xavier (2006), Qui gouverne le capitalisme, *Sciences Humaines*, n° 176, novembre, p. 34-39.

Draperi Jean-François (2011), L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? *Capitalisme, territoires et démocratie*, ch. 3, Paris, Éd. Dunod, 281p.

Drif Anne et Schaeffer Frédéric (2017), Pourquoi les Chinois font une percée dans la finance européenne?, *Les Échos*, rubrique: Finance & Marchés, 15 et 16 septembre, p. 30.

Dupont-Calbo Julien (2017), Le leader des airbages Autoliv veut se couper en deux, *Les Échos*, rubrique : Industrie & Services, 15 et 16 septembre, p. 22.

Duval G. (2008), Sus aux idées fausses !, Challenges, n° 108, du 24 au 30 janvier, p. 38.

Fitch Ratings (2009a), Definitions of Ratings and Other Scales, mars.

Fitch Ratings (2009b), Fitch Ratings Global Structured Finance 2008 Transition and Default Study, 17 mars.

Feitz Anne (2017), Energies Vertes, le boom du financement participative, *Les Échos*, 26 janvier.

Flandreau M., Flores J., Gaillard N. et Nieto-Parra S. (2009), The end of gate keeping: underwriters and the quality of sovereign bond markets, 1815-2007, *NBER Working Paper*, n° 15128.

Fraisse A.-S. et Guerfel-Henda S. (2005), La responsabilité sociale de l'entreprise : instrument de management des ressources humaines : in : $16^{\grave{e}me}$ Conférence de l'AGRH, Paris-Dauphine, p. 5.

Grésillon Gabriel (2017), L'Europe fait un premier pas vers le contrôle des investissements étrangers, *Les Échos*, rubrique : Monde - L'Europe renforce sa politique commerciale, 15 et 16 septembre, p. 6-7.

Hamel G. et Prahalad C.K. (1990), The Core Competence of the Corporation, *Harvard Business review*, May-June.

Hanriet Fanny (2020), «Les économistes ont-ils des réponses face au dérèglement climatique ? », *Le MAG du Printemps de l'économie*, rubrique : Guerres & paix, Guerre écologique, Tribune, p. 43.

Hely Mathieu (2010), Les Métamorphoses du monde associatif, Paris, PUF.

House R. (1995), Ratings trouble, *Institutional Investor*, octobre.

Janbon Antoine (2017), Devant les mutations du travail, l'ESS a une carte à jouer, *Union sociale*, n° 304, février, p. 18-19.

Janbon Antoine (2017), Si l'on veut de la confiance, il faut de la solidarité, entretien avec Louis Gallois, *Union sociale*, rubrique : chômage : une fatalité, n° 304, février, p. 25.

Janbon Antoine (2017), La frontière entre les associations et les entreprises sociales reste floue, *Union sociale*, n° 308, juin-juillet, p. 18-19.

Jolly Cécile (2006), *L'entreprise responsable : sociale, éthique, « vert »... et bénéficiaire* ?, Paris, Éd. du Félin, 119p.

Krief N. (2005), Le rôle du chercheur en services de gestion : éléments pour une « intersubjectivité contradictoire en audit social », communication à l'Université d'été de l'IAS, Lille, 1 et 2 septembre sur *les fondements de l'audit social*.

Learned E., Christensen C., Andrew K. et Guth W. (1965), *Business Policy: Text and Cases*, Irwin, Homewood.

Le Billon Véronique (2017), Le nouveau nucléaire concurrencé par les énergies vertes, *Les Échos*, rubrique : Industrie & services, 13 septembre, p. 20.

Lemaître Frédéric (2002), Fitch, l'outsider français, *Le Monde*, 28 mars, rubrique : Entreprises, p. 20.

Martinet A.C. et Reynaud E. (2004), Entreprise durable, finance et stratégie, *Revue Française de Gestion*, dossier « Le développement durable », n° 152.

Mood'y Investors Service (2007b), Mood'y: symbols et definitions de notation, mars

Mood'y Investors Service (2009b), *Corporate Default and Recovery Rates*, 1920-2008, Special Comment, février. Voir aussi, www.moodys.com.

Mood'y Investors Service (2009d), Sovereign and Supranational Issuer rating Summary: Country Ceilings & Government Bond Ratings, 11 mai.

Paulovic Ivo (2017), Quand le froid révèle les limites de la production énergétique, *Epoch Times*, rubrique : France, n° 395, 24-30 janvier, p. 4.

Porter M. et Van den Linde C. (1995), Green and Competitive: Ending the Stalemate, *Harvard Business Review*, September-October, p. 120-133.

Prahalad C.-K. (2004), *Quatre milliards de nouveaux consommateurs*, Paris, Village mondial.

Reynaud E. et Rollet A. (2001), Les compétences centrales « environnement » comme source d'avantages concurrentiels et de légitimité, *Management stratégique : actualités et futurs de la recherche*, Martinet A.C. et Thiétart R.A. (coord.), Paris, Éd. Vuibert.

Reynaud E. (2004), Impact de la protection de l'environnement sur la gestion des coûts, Responsabilité Sociale de l'Entreprise et Performance, Gond J.-P. et Rayrolle O. (coord.), Paris, Éditions d'Organisation.

Rothschild W. (1976), Putting it all together: a guide to strategic thinking, New York.

Santos Renata (2014), 9 DIrty Secrets of Crowdfunding: What Enterpreneurs Need to Know, *Linkedin Crowdfunding group*, February.

Seghers Virginie (2009), La Nouvelle Philanthropie, Paris, Autrement Éd.

Servais J-M. (2004), Normes internationales du travail, Paris, Éd. LGDJ.

Standard & Poor's (S&P) (2007c), Standard & Poor's Ratings Definitions, 17 juillet.

Standard & Poor's (S&P) (2008d), Municipal Rating Transitions and Defaults, 1986-2008, 20 mars.

Standard & Poor's (S&P) (2009b), Global Structured Finance Default and Transition Study, 1978-2008: Credit Quality of Global Structured Securities Fell Sharply in 2008 Amid Capital Market Turmoil, 25 février.

Stucki Dominique (2016), Le financement participative au secours de la transition énergétique?, *Revue Banque*, n° 802, décembre.

Stucki Dominique (2016), Modernisation du Crowdfunding en France : les avancées de la Loi Macron et les perspectives de l'Union monétaire, *Revue de droit bancaire et financier*, janvier.

Stucki Dominique (2017), Financer une entreprise par le Crowdfunding: Les nouvelle règles de l'investissement participatif, Paris, Eyrolles, RB Editions, 216p.

Tchernonog Viviane (2007), Les Associations en France, in: *Le Paysage associatif*, Paris, édition Juris Associations-Dalloz.

Teyssie B. (2000), Les normes sociales européennes, Paris, Panthéon Assas.

Vaccaro Antoine (2009), Atlas de l'économie sociale et solidaire, *Centre d'études et de recherche sur la philanthropie* (Cerphi).

Vaccaro Antoine (2010), Renouveler la contribution de l'entreprise à la cohésion sociale, Cerphi.

Vittori Jean-Marc (2017), Utopie électrique, *Les Échos*, 13 septembre, rubrique : idées & débats, p. 10.

Vivien Franck-Dominique (2007), Le développement durable est d'abord un problème, *Sciences Humaines, Les grands dossiers*, n° 6, mars-avril-mai, p. 20-22.

Wernerfelt B. (1984), A Resource-based View of the Firm, *Strategic Management Journal*, vol. 5, p. 171-180.